



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division de l'organisation scolaire

DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Etablissement :

☐ nouvelle demande ou ☐ modification de quotité

☐ sur autorisation ou ☐ de droit

Motif :

- ☐ élever un enfant de moins de 3 ans
- ☐ soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant
- ☐ situation de handicap
- ☐ création d'entreprise

Je soussigné(e)

Grade Discipline

- affecté(e) à titre définitif à

- affecté(e) à titre provisoire à

- souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2023-2024 à raison deheures hebdomadaires, soit.....% (quotité comprise entre 50 % et 80 % du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50 % et 90 % pour un temps partiel sur autorisation).
(Cf en PJ : tableau de correspondance horaire hebdomadaire/quotité service/quotité financière)
Cette quotité peut être modifiée de + ou de - 2 heures en fonction des nécessités du service.

* Compte tenu des dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS et dans les établissements REP+, la quotité de temps partiel des enseignants bénéficiant de ces dispositifs peut être supérieure à la quotité correspondant au nombre d'heures demandé.

- demande de temps partiel annualisé ☐ oui ☐ non

Préciser la période d'activité souhaitée : Du Au

Au cas où les nécessités du service se révéleraient incompatibles avec la quotité demandée.

Je choisis : ☐ d'exercer à mi-temps OU ☐ d'exercer à temps plein

- demande de sur cotisation (sauf tps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans) : ☐ oui ☐ non

IMPORTANT : avez-vous déposé ou avez-vous l'intention de déposer :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - une demande de mutation au mouvement inter académique : | ☐ oui | ☐ non |
| - une demande de mutation au mouvement intra académique : | ☐ oui | ☐ non |
| - une demande de congé formation : | ☐ oui | ☐ non |

Date :

Signature,

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT (uniquement pour temps partiel sur autorisation), après prise en compte de l'impact du temps partiel sur l'organisation de l'enseignement disciplinaire :

☐ FAVORABLE : ☐ DEFAVORABLE (à motiver) :

.....
.....

Service hebdomadaire prévu pour l'intéressé(e) de heures devant élèves, à compter de la rentrée scolaire 2023.

A, le

Le Chef d'établissement,